

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 24 septembre 2012.**

**2012 R. 7 G** - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (Article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 11 septembre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (Article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) :

Titulaires :

Mme Claire GUIDI ;  
Mme Léa FILOCHE ;  
Mme Virginie DASPET ;  
M. Jean-François LEGARET ;  
M. David ALPHAND.

Suppléantes :

Mme Annick OLIVIER ;  
Mme Sandrine CHARNOZ ;  
Mme Halima JEMNI ;  
Mme Delphine BURKLI ;  
Mme Marie-Laure HAREL.